

## Préface

Les activités hivernales de nature (randonnée à ski et en raquettes, surf etc) ont augmenté ces dernières années dans toutes les régions de montagne. En particulier avec la randonnée en raquettes, des zones sensibles jusque là épargnées par l'impact du tourisme (régions plates, très boisées), sont parcourues de façon croissante. Ceci entraîne des conflits de plus en plus fréquents au regard de la protection de la nature et de l'environnement.

Vivre la nature est important et ne doit pas être entravé par des interdictions d'accès étendues. Le Club Arc Alpin (CAA), groupement des huit clubs alpins présents dans les Alpes, s'engage pour une pratique hivernale des sports de nature la plus libre possible en respectant l'environnement dans tout l'espace alpin. L'objectif de ce dépliant est de transmettre des recommandations simples pour un comportement respectueux de la nature pour skieurs, raquetteurs, surfeurs etc.. afin d'éviter des conflits en amont.

«Fans de descentes, pensez-y: je n'ai pas de skis ni de surf aux pieds pour fuir!»



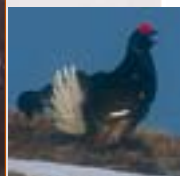
Chamois

«J'ai besoin de la tranquillité dans la forêt- pour survivre!»



Grand tétaras

«Raquetteurs attention! Votre terrain préféré est mon lieu de domicile!»



Tetras-lyre

## le CLUB ARC ALPIN (CAA) [créé en 1995]

est le groupement des clubs alpins des Alpes. Le Club Arc Alpin (CAA) représente les intérêts d'environ 1,5 millions de membres individuels des clubs alpins à travers les Alpes.

### Objectifs du Club Arc Alpin (CAA)

- ➔ Promotion d'un alpinisme responsable et respectueux.
- ➔ Développement durable de l'environnement alpin en harmonie avec les intérêts des alpinistes, randonneurs, skieurs, raquetteurs, vététistes etc.
- ➔ Représentation d'intérêts transalpins dans les domaines de l'alpinisme, la protection de la nature et de l'environnement, l'aménagement de la montagne, les infrastructures alpines (refuges et sentiers), la culture alpine, le traité pour la protection des Alpes (Convention alpine).

### Structure du Club Arc Alpin (CAA)

- ➔ Les membres fondateurs sont l'Alpenverein Südtirol (AVS), le Club Alpin Français (CAF), le Club Alpino Italiano (CAI), le Deutscher Alpenverein (DAV), le Liechtensteiner Alpenverein (LAV), l'Oesterreichischer Alpenverein (OeAV), le Planinska Zveza Slovenije (P.Z.S.), le Club Alpin Suisse (SAC-CAS).
- ➔ L'assemblée générale (présidents des clubs membres du CAA) est l'organe supérieur du CAA. Pour certaines activités spécifiques, des commissions lui sont rattachées (p. ex. alpinisme, environnement et nature, refuges et sentiers, jeunes).

### Commission Environnement et Nature du CAA

Elle traite des sujets de la nature et de l'environnement couvrant tout le territoire alpin.

#### Priorités:

- ➔ Coordination des stratégies relatives à la protection de la nature et de l'environnement dans tout l'espace alpin, par des projets transfrontaliers, un travail de relations publiques etc. ...
- ➔ Traité pour la protection des Alpes (Convention alpine). La Convention alpine a pour but d'ancrer le développement durable de l'espace alpin dans le droit international. La Commission Environnement et Nature du CAA s'engage pour la mise en œuvre de la Convention alpine dans les états alpins.
- ➔ Echange d'informations et d'expériences.



Alpenverein Südtirol - AVS, Referat für Natur und Umwelt, Vintlerdurchgang 16, I - 39100 Bozen, Tel. +39 0471 978141  
[www.alpenverein.it](http://www.alpenverein.it), [natur-umwelt@alpenverein.it](mailto:natur-umwelt@alpenverein.it)



Club Alpin Français - CAF  
24 avenue de Laumière, F - 75019 Paris, Tel: +33 1 53728709  
[www.clubalpin.com](http://www.clubalpin.com), [admin.cnpm@clubalpin.com](mailto:admin.cnpm@clubalpin.com)



Club Alpino Italiano - CAI, Osservatorio tecnico per l'ambiente  
Via E. Petrella, 19, I- 20124 Milano, Tel. +39 02 2057231  
[www.cai.it](http://www.cai.it), [ambiente.natura@cai.it](mailto:ambiente.natura@cai.it)



Deutscher Alpenverein - DAV, Referat für Natur- und Umweltschutz  
Von Kahr-Str. 2-4, D-80997 München, Tel. +49 89 4100371  
[www.alpenverein.de](http://www.alpenverein.de), [rnu@alpenverein.de](mailto:rnu@alpenverein.de)



Liechtensteiner Alpenverein - LAV, Natur und Umwelt  
Steinegerta 26, FL-9494 Schaan, Tel. +423 2329812  
[www.alpenverein.li](http://www.alpenverein.li), [liechtensteiner@alpenverein.li](mailto:liechtensteiner@alpenverein.li)



Oesterreichischer Alpenverein - OeAV, Raumplanung und Naturschutz  
Wilhelm-Greilstr. 15, A-6010 Innsbruck, Tel. +43 512 59547  
[www.alpenverein.at](http://www.alpenverein.at), [raumplanung.naturschutz@alpenverein.at](mailto:raumplanung.naturschutz@alpenverein.at)



Planinska Zveza Slovenije - P.Z.S., Komisija za varstvo gorske narave  
Dvorakova 9, SI-1000 Ljubljana, Tel. +386 1 4345689  
[www.pzs.si](http://www.pzs.si), [info@pzs.si](mailto:info@pzs.si)



Club Alpin Suisse CAS, secteur environnement  
Monbijoustr. 61, Postfach, 3000 Bern 23, Tel. +41 031 3701818  
[www.sac-cas.ch](http://www.sac-cas.ch), [natur@sac-cas.ch](mailto:natur@sac-cas.ch)



## COURSES HIVERNALES EN ACCORD AVEC LA NATURE

### ➔ Recommandations du Club Arc Alpin



## Courses hivernales en accord avec la nature

⇒ **Recommandations pour randonneurs à ski, surfeurs, raquetteurs, guides de montagne, accompagnateurs, chefs de courses et tous ceux qui fréquentent la montagne en hiver**



### ⇒ Préparation de la course et trajet d'accès

- ⇒ Se renseigner sur la nature et la culture de la région où a lieu la course (p.ex. guides de voyage, guides de montagne).
- ⇒ Préférer les séjours de plusieurs journées aux nombreuses courses d'un seul jour. Privilégier la gastronomie locale.
- ⇒ Planifier la course en respectant les zones protégées (souvent indiquées sur les cartes).
- ⇒ Utiliser les transports collectifs dans la mesure du possible, ou le co-voiturage pour se rendre au départ des sorties
- ⇒ Utiliser les parkings officiels, ne pas bloquer les accès par les voitures, respecter les interdictions de circuler.
- ⇒ Renoncer à l'utilisation d'engins motorisés (motoneiges, hélicoptères).



### ⇒ Lors de la sortie

⇒ Apprendre à reconnaître les espaces vitaux de la faune, éviter les animaux dans la mesure du possible et ne les observer qu'à distance.



⇒ Contourner les mangeoires et choisir les emplacements de bivouacs à l'écart des traces d'animaux.

⇒ Gestion des horaires: éviter les crêtes et arêtes dans le périmètre de la limite supérieure de la forêt (en tenant compte de la sécurité) avant le lever et après le coucher du soleil.

⇒ Éviter l'aube et le crépuscule, car les animaux y sont particulièrement sensibles au dérangement.

⇒ Traverser les zones boisées sur des routes forestières ou par des itinéraires habituellement fréquentés (traces des prédécesseurs). Éviter les descentes à travers la forêt, notamment dans les reboisements et les jeunes plantations.

⇒ Ne pas longer la lisière supérieure de la forêt qui est l'espace vital du tétras-lyre. Rester à distance des arbres isolés et des bosquets.



⇒ Au printemps, éviter de fouler le secteur de transition herbe-neige, particulièrement sensible.

⇒ Tenir les chiens en laisse en forêt.

⇒ Profiter du silence hivernal, ne pas le rompre inutilement.

⇒ Prendre son temps pour l'observation de la nature.

⇒ Respecter les panneaux d'information, les marquages et les indications.



**Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir lors de vos sorties!**



**Commission Environnement et Nature**

CAS, complété par AVS, CAF, CAI, DAV, LAV, PZS, OeAV  
Coordination: AVS, Maquette: [www.x-drum.info](http://www.x-drum.info), Impression: Ahrprint,  
Crédit photos: SAC, Josef Hackhofer, Eugène Hüttenmoser, Manfred Scheuermann,  
Thomas Schmarda, Gislar Sulzenbacher, Jean-Christophe Zuchuatlm

L'édition française de ce dépliant a été réalisée avec le soutien financier du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable